



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2018**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. ARGELES-GAZOST  
7 PASSAGE DU PARC BP 106  
65402 ARGELES-GAZOST CEDEX



M ALDERMAN GLEN  
53 RTE DE PIERREFITTE  
65110 CAUTERETS

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 11 10 125 265 249  
Référence de l'avis : 18 65 4052757 74

Numéro de propriétaire : 138 A00318 B

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBM3WQ  
M ALDERMAN GLENN

PROP/INDIVIS MBM3WR  
M TONKIN PETER SEAN

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 10/08/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

**Votre situation**

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le 15/10/2018

**2 521,00 €**

Pour payer  
par smartphone ou  
tablette, flashez ce  
code avec  
l'application  
« Impots.gouv »



Voir explications  
à la rubrique  
« Comment payer  
vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

**La loi rend obligatoire\* le paiement de cette somme par un des moyens suivants :**

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.**

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

\*À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un minimum de 15 €, sera appliquée.

### Vos démarches

- ⇒ **Sur Impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
  - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011 \* - courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
  - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
  - Sur le paiement de votre Impôt :  
TRES. ARGELES-GAZOST  
7 PASSAGE DU PARC BP 106 65402 ARGELES-GAZOST CEDEX  
Tél : 05 62 97 24 00
  - Sur le montant de votre Impôt :  
SIP LOURDES SAID LOURDES 10 RUE DE L'AUBERTRON  
BOITE POSTALE 718 65107 LOURDES CEDEX  
Tél : 05 62 42 51 40



\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 138 CAUTERETS

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2017	22,40 %	%	3,19 %	24,69 %	%	19,22 %	0,384 %	
	Taux 2018	22,40 %	%	3,19 %	24,69 %	0,205 %	19,22 %	0,369 %	
	Adresse	53 RTE DE PIERREFITTE							
	Base Ⓞ	3445		3445	3445	3445	3445	3445	
	Cotisation	772		110	851	7	662	13	2415
	Cotisation lissée Ⓞ								
	Adresse								
	Base Ⓞ								
	Cotisation								
	Cotisation lissée Ⓞ								
Cotisations	2017	763		109	841	-	654	13	2415
	2018	772		110	851	7	662	13	
Variation	+1,18 %	%	+0,92 %	+1,19 %	- %	+1,22 %	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2017	90,07 %	%	10,99 %	67,60 %	%	27,50 %	1,25 %	
	Taux 2018	90,07 %	%	10,99 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	1,23 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles						1		
	Cotisations								
	2017								0
	2018						0		
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base « État »						Droit proportionnel :			
Base « Collectivité »						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			106
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 51 021 002 138 138 V G						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>2521</b>